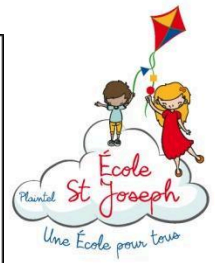




# PLAINTEL – Randonnée gourmande- ASSJ Dimanche 7 Juin 2026



## **RÈGLEMENT**

L'association sportive de l'école Saint Joseph de Plaintel organise sa 5ème Randonnée Gourmande , à ce titre voici le règlement de celle-ci :

### **1- PARCOURS**

- 3 parcours sont proposés, le parcours d' environ 4 km accessible poussette et PMR, et un parcours d' environ 8 km non accessible aux poussettes et PMR ainsi qu'à 12 km.
- Les départs se feront entre 11h00 et 12h30 pour les 8 et 12 kilomètres , pour le 4 km les départs entre 14h00 et 15h30 , dans la cour de l'école Saint Joseph de Plaintel après avoir récupéré ces jetons avec les numéros à contacter en cas d'urgence.
- Le circuit est fléché pour permettre aux participants de relier l'ensemble des points de cette randonnée, notamment les différents sites de repas (pour la rando 4 km, 8 km et 12 km.).

La randonnée s'effectue à allure libre.

### **2- REPAS**

Les randonnées gourmandes de 8 km et 12 km proposent un repas servi en plusieurs points du parcours, dont le menu sera communiqué ultérieurement.

Pour avoir accès au point de repas, la présentation de son jeton est obligatoire.

La randonnée de 4km donne le droit à un dessert servi dans la cour de l' école.

### **3- INSCRIPTIONS**

L'inscription se fait en ligne sur le site internet de L' école Saint Joseph ..rubrique manifestation en cours.

Il est expressément indiqué que les randonneurs participent à la manifestation sous leur propre et exclusive responsabilité.

Toute inscription ne sera prise en compte qu'à la condition d'être complète (bulletin d'adhésion dûment complété sur le site, paiement effectué).

Pour la randonnée gourmande de 8 km et 12 km : l' engagement est de 14<sup>e</sup> pour les adultes et 7<sup>e</sup> pour les enfants de moins de 12 ans.

Pour la randonnée de 4 km l' engagement est de 4<sup>e</sup>

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

### **4- MATÉRIEL OBLIGATOIRE**

Il est obligatoire pour prendre le départ de la manifestation d'être en possession du matériel suivant :

Chaussures adaptées  
Téléphone (pour les majeurs uniquement)  
De son gobelet

#### **5-DIMENSION ENVIRONNEMENTALE**

Les participants s'engagent à respecter les territoires qu'ils traversent en accordant une attention particulière au suivi strict des sentiers et itinéraires, à la quiétude de la faune et à la protection de la flore

Les participants s'engagent à ne laisser derrière eux aucun déchet et à utiliser en priorité les dispositifs de tri installés sur le site d'arrivée.

Les participants disposent de leur propre contenant (verre / gourde) réutilisable  
-Les chiens ne sont tolérés que si tenus en laisse

#### **6- RESPECT DES BÉNÉVOLES**

Chaque participants est tenue d'adopter une attitude respectueuse envers les organisateurs et les bénévoles. Le participant s'engage à respecter les consignes qui lui sont données.

#### **7- DROITS À L'IMAGE**

Du fait de son inscription, le participant donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci et ce, sur tout support.

#### **8-CATASTROPHES NATURELLES & AUTRES CAS DE FORCE MAJEURE**

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toutes autres circonstances susceptibles de mettre en danger la sécurité des participants, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

#### **9-ASSURANCES**

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celle de leurs préposés et de tous les participants. Un justificatif peut être fourni à tout participant qui en fait la demande.

#### **10-ASSURANCES DES BIENS PERSONNELS**

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommage (vol, bris, perte...) subi par les biens personnels des participants. Les participants ne pourront donc pas se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

#### **11-ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

L'inscription à la Randonnée Gourmande implique l'acceptation expresse par chaque participant du présent règlement.

Pour tout renseignement pour pouvez contacter par téléphone la présidente Madame Duros Erika au 06/45/68/20/94 ou par mail [assjplaintel22@gmail.com](mailto:assjplaintel22@gmail.com)